



Sans attendre, faites un don qui compte pour votre Église et bénéficiez d'une déduction fiscale !

JE DONNE DÈS MAINTENANT !

Chère Madame, cher Monsieur,

L'année 2020 s'achève. Elle restera marquée par la crise sanitaire qui a profondément bouleversé notre société. Notre Église diocésaine ne sort pas indemne de cette crise.

Malgré votre fidélité et votre engagement généreux, notre situation financière reste fragile alors qu'il ne nous reste que quelques heures pour équilibrer notre budget.

Avec confiance et humilité, je vous invite donc à faire un don exceptionnel et complémentaire dès maintenant !

66 %

du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

**Par exemple,
un don de 200 € vous revient en réalité à 68 €.**

Vous recevrez dès le début de l'année 2021 un acompte de 60 % de cette déduction d'impôt.

JE FAIS UN DON DÉFISCALISÉ

Bien sincèrement,
Véronique Bouscayrol,
Économiste diocésain